



Seuls les textes figurant dans la version 2004 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

Jean-Louis Blanchard président

Le mot du président de la CTN

Comme vous le savez, la confiance qui m'a été accordée lors de l'élection du président de la CTN a été massive. Cette confiance me touche particulièrement et elle rejaillit sur l'ensemble de l'équipe qui m'a entouré pendant le mandat précédent, et qui a tant fait pour la technique. Tous : présidents de CTR sortants, mais aussi référents des divers groupes de travail, sont associés à ce bilan positif, et sans eux ma réélection n'aurait pas eu l'éclat que les électeurs ont bien voulu y mettre. Puisse la nouvelle équipe reprendre le flambeau passionnant qui nous réunit. À mon tour d'assurer les techniciens de ma confiance et de ma sérénité quant à la qualité de ce que nous allons faire ensemble. L'olympiade qui s'ouvre devrait confirmer les tendances des 4 années écoulées : c'est à pas de géants que l'environnement socio-économique bouscule les certitudes, les idées reçues et les canevas traditionnels dans lesquels nous étions installés, parfois très confortablement d'ailleurs. Il s'agit donc, pour l'équipe qui va travailler dans la commis-

sion technique nationale de la fédération, de relever le défi. Le pari, l'enjeu, le projet, sont nécessairement ambitieux et novateurs, à la hauteur de la modernisation de notre maison. Équipe, disons-nous... voilà un des concepts moteurs : il s'agit bel et bien d'un travail d'équipe, avec des domaines d'intervention bien définis, et une productivité étudiée. Les résultats prometteurs sont le reflet de la cohésion du groupe dirigeant, et de la volonté d'avancer ensemble, avec vous tous. Lorsque règne la courtoisie, il y a place au débat contradictoire, et c'est bien l'essence du fonctionnement que nous entendons pérenniser : pas de pensée unique, mais débat d'idées aboutissant à des convergences suffisamment structurées pour porter les projets. Forts de cet objectif général, les projets, les buts, les idées que nous vous proposons de mener à bien, d'atteindre, de mettre en pratique, seront, je l'espère, passionnants comme lors de l'olympiade précédente. ■

Jean-Louis Blanchard
président de la CTN

L'ACTE D'ENSEIGNEMENT DU MONITEUR 2^E DEGRÉ

Par *Éric Hebert, instructeur national*



Le Mf2 est un personnage particulièrement important dans le paysage de la formation fédérale. Figure emblématique, il est avec son haut niveau de technicité, le garant du sérieux et de la qualité de l'ensemble des formations de cadres et de plongeurs, permettant ainsi de placer la FFESSM au rang des quelques fédérations capables d'allier des cadres d'un niveau semblable à celui des brevets d'État. Son action d'enseignement est de ce point de vue déterminante, elle conditionne l'efficacité des cursus de formation mis en œuvre. Elle s'articule autour de deux grands volets.

Apprendre à apprendre

Le moniteur 2^e degré est un formateur de cadre. Il lui faut donc agir dans ce champ d'activité pour définir ses objectifs de formation. L'ensemble de ses objectifs devra conduire son élève à acquérir les compétences né-

cessaires pour l'exercice des prérogatives soit d'initiateur, soit de moniteur 1^{er} degré. Elles ont trois grands axes :

- Prérogatives d'enseignant
- Prérogatives d'évaluateur
- Prérogatives d'organisateur

Former un enseignant

En terme d'objectif, il s'agit d'amener un individu à être capable de former un plongeur dans le cadre de ses prérogatives. Elles seront limitées dans le cas d'un futur "initiateur" et couvriront l'ensemble des formations dans le cas du moniteur 1^{er} degré. Voyons les différents points qu'il convient d'aborder pour atteindre cet objectif.

• *Connaissance des cursus de formation*

Le futur cadre doit avoir une bonne maîtrise des contenus des formations, une connaissance livresque est insuffisante, elle doit s'appuyer sur une solide pratique personnelle et être complétée par une approche analytique qui permettra au futur moniteur de prendre le recul néces-

saire pour organiser et structurer sa démarche pédagogique de manière pertinente. Il y puisera aussi tous les éléments de justification et d'illustration pour asseoir son propos. On mesure alors les difficultés que peut rencontrer un jeune niveau 2 en formation d'initiateur et il est sans doute illusoire de voir dans le niveau 4 la garantie d'une connaissance suffisante des contenus pour aborder la formation de moniteur. Il faudrait pour cela mettre la barre de sélection bien plus haute que la moyenne. Par le biais du phénomène de compensation des notes, un individu peut obtenir un niveau tout en ayant des lacunes dans certains domaines. On ne peut donc pas faire l'économie d'une mise à niveau, qui passe par ailleurs par un important travail personnel pour lequel le formateur doit être un accompagnateur actif.

• *Connaître et maîtriser les contenus théoriques*

Pour les mêmes raisons, l'obtention du "capacitaire"

n'est pas la garantie d'une bonne maîtrise des contenus. Or combien de fois est-on confronté en formation de moniteur à des élèves qui tentent désespérément d'enseigner des connaissances qu'ils n'ont eux-mêmes pas complètement assimilées. Une bonne appropriation des contenus théoriques n'est bien évidemment pas suffisante, elle n'en demeure pas moins indispensable pour appréhender une démarche d'enseignement. Le formateur devra donc sensibiliser son élève à cette nécessité et, au besoin, l'aider à approfondir des notions peu ou mal comprises, à combler des lacunes de manière à le rendre opérationnel. Une bonne connaissance des contenus pourra ensuite permettre une approche plus analytique indispensable à l'élaboration d'un cours. Il s'agit là d'être capable d'avoir un regard plus distancié, où l'on va privilégier le qualitatif sur le quantitatif. Le futur moniteur doit pouvoir déterminer les éléments "clés" qui lui permettront de définir les arti-

culations de son cours. Il lui faudra aussi redonner à chaque élément son statut de façon à écarter ou secondariser des informations qui n'ont qu'un caractère illustratoire ou complémentaire. Pour éviter toute forme de surenchère, le moniteur doit pouvoir indiquer clairement les éléments de contenus utiles à la formation qui feront l'objet d'une évaluation et distinguer les informations qui auront été apportées à titre de complément notamment suite à une demande particulière d'un élève.

• *Situer un thème dans un cursus de formation*

Le futur cadre doit être capable d'appréhender les problèmes liés à la notion de progression. Il doit pouvoir situer un thème de formation dans une chronologie imposée par la nature même du sujet en tenant compte des éléments de formation nécessaires en amont de cet apprentissage. C'est toute la question de la mise en œuvre de l'évaluation initiale, c'est la détermination des prérequis et des rappels. Avant de s'engager dans une action "ponctuelle", le futur moniteur doit savoir se positionner dans une action "programmée". Dans la mise en place des outils théoriques dans la formation niveau 4, nous mettrons par exemple, les éléments de physique qui permettront de comprendre des fonctionnements physiologiques qui eux-mêmes permettront d'aborder les accidents. On obtient ainsi des chaînes logiques du type : Dalton -> la respiration -> les ADD.

• *Définir des objectifs de formation*

Partant d'un objectif final qui vise une compétence, le futur cadre doit pouvoir identifier une succession d'objectifs intermédiaires qui permettront d'atteindre cet objectif. Il est alors dans l'action "programmée". Chacun de ces objectifs intermédiaires vise un "savoir", un "savoir-faire" ou un "savoir être". Le moniteur doit pouvoir se positionner et lorsqu'il définit son objectif de séance, il est capable de le situer dans cet ensemble, d'argumenter et de justifier ses choix et ses options. Prenons un exemple: Objectif final = acqui-



La maîtrise des contenus des formations est nécessaire.

sition de la compétence "guide de palanquée", objectifs intermédiaires = programmer un ensemble d'actions où apparaîtront des éléments théoriques (prévention et conduites à tenir, etc.), des éléments techniques (orientation, etc.) et des éléments comportementaux (surveillance des plongeurs, etc.). Ce travail demeure la pierre angulaire de toute démarche pédagogique, on ne peut en faire l'économie sous peine d'incohérence ou d'inutilité. Il est le garant du traitement rationnel et efficace d'une question d'enseignement et c'est lui qui va permettre au cadre de suivre un cheminement logique et pertinent. Les différents référentiels de formation lui seront alors d'une aide précieuse, ils lui permettront d'avoir des points de repère sur lesquels il pourra s'appuyer. En déterminant un objectif de séance, le futur moniteur entre dans l'action "ponctuelle". Il doit définir la nature et la forme du contenu de formation que devra acquérir son élève, il est capable d'identifier avec précision ce que le plongeur aura appris à l'issue de la séance. De cet objectif va découler le projet d'activité.

• *Bâtir un projet d'activité*

Le futur cadre devra apprendre à construire ce projet. Il sera constitué d'un ensemble de situations d'apprentissage dont la finalité sera d'atteindre l'objectif de séance. Il doit répondre à trois contraintes :

- Il permet effectivement d'atteindre l'objectif fixé.
- Il est réalisable par l'élève, il tient compte du niveau de difficultés, mais aussi du contexte de réalisation.
- Il ne met pas l'élève en situation d'insécurité. Le futur cadre a estimé les facteurs de dangerosité et il a aménagé les situations afin de prévenir d'éventuels accidents.

La mise en œuvre de situations d'apprentissage relève d'une démarche fondée sur un faisceau d'hypothèses. Il conviendra donc de vérifier la réalité des effets escomptés. Il est fréquent de voir le cadre dans l'obligation d'opérer des réajustements afin de recalibrer son intervention en fonction des difficultés rencontrées. Qui plus est, des éléments satellitaires indépendants de la situation elle-même, peuvent venir contrarier le bon fonctionnement du projet d'activité.

L'aspect affectif dans les apprentissages en plongée en est un, et pas des moindres. Enfin le formateur doit développer chez le futur cadre un esprit critique et analytique de façon à éviter une mise en place de situations d'apprentissage de type "catalogue" au risque de voir un enseignement morne et inefficace. D'où l'importance de l'évaluation ponctuelle.

Former un évaluateur

Voilà un volet de la formation trop souvent négligé alors que le futur moniteur sera directement confronté au problème de la validation des acquis des plongeurs et qu'il aura à en assumer la responsabilité. Force est de constater que faute de formation et de préparation en amont, ils sont contraints à une formation sur le "tas" avec plus ou moins de bonheur. Il me semble donc essentiel de donner au futur cadre quelques éléments de référence afin qu'il puisse faire face à ce délicat problème. Pour cela, il va lui falloir apprendre à définir des critères d'évaluations qui soient en adéquation avec les objectifs de formation visés et qui permettent efficacement de déterminer si ces objectifs sont atteints et à quel niveau ils le sont.

Examinons les aspects liés à l'évaluation des éléments théoriques.

Nous ne pouvons pas perdre de vue leur fonction "outils". Cette évaluation n'aura de sens que si elle vérifie l'acquisition de contenus en réelle relation avec le niveau préparé. Elle va se faire selon deux grands axes :

- L'un consiste en une restitution des connaissances censées être maîtrisées par l'élève en prenant soin de toujours établir le lien avec la réalité de l'activité car *in fine* le moniteur ne doit jamais oublier qu'il forme des plongeurs et que les éléments théoriques qu'il leur enseigne n'ont de sens qu'au travers de leur utilité. Encore faut-il s'assurer de la perception de ce lien et de sa pertinence. Cette restitution peut se faire au travers d'un système de questions réponses, (orales ou écrites) ou au travers de l'analyse d'une situation qui présente l'avantage d'être une approche plus



globale. Elle va permettre d'établir des liens entre les différents éléments théoriques étudiés (d'une situation d'accident, on peut exploiter les éléments de conduite à tenir et de prévention. Au travers de la symptomatologie, on établira les liens avec les éléments d'anatomie de physiologie et les principes de physique appliqués à la plongée).

- L'autre passe par la mise en œuvre d'exercices d'application qui loin d'être une finalité, permettent de vérifier la compréhension d'un principe utile en plongée et pas simplement l'application d'une logique opératoire déconnectée de la réalité de la notion appréhendée dans le cadre de la formation du plongeur. (Le calcul de la profondeur du premier palier a bien pour objet de vérifier la compréhension du principe de calcul et non pas de permettre au futur niveau 4 de calculer lui-même ses tables). La rigueur dans l'exactitude du calcul sera nécessaire dès lors qu'il s'agira de modifier des paramètres de plongée ou d'appliquer des procédures qui mettent en cause la sécurité du plongeur (calcul d'un seuil de toxicité avec l'utilisation du nitrox). Le futur cadre doit prendre conscience du risque de surenchère lié d'une part à la pertinence des exercices proposés et d'autre part à leur complexité. Le bien fondé de l'évaluation passe par sa cohérence avec le contenu enseigné. Introduire des notions inutiles conduit fréquemment à leur évaluation aux risques de mettre l'élève en situation d'échec injustifiée.

Voyons ce qu'il en est du côté de l'évaluation de la pratique.

L'une des difficultés que va rencontrer le futur évaluateur consiste à dissocier la réalisation technique de son objet qui est toujours la validation d'une compétence nécessaire à l'exercice des prérogatives. Il est essentiel de replacer la technique dans son contexte utilitaire. Elle est un outil indispensable mais pas suffisant et elle ne doit pas masquer l'aspect comportemental qu'elle sert. De ce point de vue, nous



Le cadre demeure la pierre angulaire...

avons intérêt à éduquer nos futurs cadres à une approche "contractuelle" plutôt que "technicienne". Ainsi, lorsqu'on évalue une assistance ou un sauvetage, les éléments fondamentaux demeurent le respect des contraintes fixées au plongeur pour faire face à une situation "anormale". L'aspect technique est alors secondaire au regard des contingences de réalisation (prise en charge, contrôle des vitesses, respect des paliers, mise en sécurité, etc.). On voit bien que la technique est au service de ces impératifs et qu'eux seuls peuvent être déterminants dans le constat d'un niveau minimum d'acquisition de la compétence. L'évaluation de la qualité technique permettra d'affiner le degré positif ou négatif de la prestation. Elle pourra aussi apporter des éléments de réponses dans l'évaluation ponctuelle pouvant ainsi donner des indices dans l'analyse du dysfonctionnement et dans la façon d'y remédier. Le futur cadre doit pouvoir étayer son évaluation par rapport à deux grands axes :

- Respect des contraintes contractuelles induites par la compétence évaluée.
- Prise en compte de tous les aspects liés à la sécurité, évitant ainsi l'accident ou prévenant le cas échéant du sur accident.

Il faudra pour cela déterminer des critères d'évaluations observables et fiables, et s'imposer une rigueur dans l'élaboration de l'argumentaire qui permettra de justifier et d'expliquer l'évaluation et apporter le cas échéant à l'élève les éléments nécessaires à une future réussite. Ces critères devront donc être centrés sur la capacité à faire face à la situation proposée et à son efficacité.

Former un organisateur

Là encore, nous avons à faire à un aspect de la formation du cadre qui demeure assez flou et pour lequel nous comptons trop souvent sur les facultés d'autoformation de nos moniteurs alors que la délivrance d'un minimum d'informations accompagnées d'une expérimentation sur le terrain, permettrait une plus grande efficacité dès leur mise en service.

Deux grands domaines de compétences :

- *Organisation et gestion de la pratique de l'activité.*

Recoupe toutes les prérogatives de directeur de plongée, limitées au milieu artificiel pour l'initiateur et étendues au milieu naturel pour le moniteur 1^{er} degré. Le futur cadre aura en charge

d'organiser et de structurer le fonctionnement de l'activité. En milieu artificiel, il devra gérer le bassin, structurer les groupes de plongeurs et organiser leur action que ce soit dans la désignation des cadres, la gestion du matériel ainsi que du temps et de l'espace. Il sera enfin garant de la sécurité par la mise en œuvre des préventions d'usage et en intervenant efficacement face à un problème. En milieu naturel, il devra organiser et gérer les sorties clubs :

- organiser les palanquées en fonction des niveaux et des prérogatives de chacun ;
- donner les consignes de sécurité ainsi que toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la plongée ;
- assurer la sécurité surface et gérer l'intervention sur un accident si nécessaire ;
- tenir compte de la météo, des conditions de mer, de l'environnement ainsi que de la réglementation en vigueur sur le site ;
- assumer tous les aspects "marins" de sa fonction : conduite du bateau, choix du lieu et de la technique de mouillage ;
- etc.

• *Organiser et gérer les formations*

Le cadre demeure la pierre angulaire sur laquelle les dirigeants vont s'appuyer pour assurer la mise en œuvre des formations de plongeurs que ce soit sur le plan technique et pédagogique, en milieu artificiel ou naturel. C'est donc à lui qu'incombe naturellement la tâche de planifier les formations, il sera le garant du respect des règles fédérales, de la mise en œuvre des référentiels qui donnent lieu à la délivrance des diplômes fédéraux. Il aura en charge l'organisation des modalités d'évaluation qui permettront l'octroi des brevets.

Enfin, avec la mise en place du "nouvel initiateur", il pourra après formation, suivre les futurs initiateurs dans le déroulement de leur stage pédagogique. Il aura un rôle d'accompagnateur, mais aussi d'organisateur de façon à permettre une couverture complète des unités de compétences prévues dans le cadre de ce stage.

2 Mettre en œuvre une stratégie de formation

Il s'agit de définir les différents axes qui constitueront l'action du moniteur 2^{ème} degré. Elle représente l'ensemble des moyens utilisés par le formateur pour atteindre ses objectifs de formation.

Apporter des éléments théoriques de base en pédagogie générale

Consiste en la définition des grands principes généraux et dans l'identification des mécanismes de base en pédagogie. Ils seront ensuite appliqués aux problèmes spécifiques de l'enseignement de la plongée. Cette étape

de la formation me semble importante, il n'est pas nécessaire de rentrer dans des notions très complexes, le formateur devra une fois de plus privilégier la simplicité au service de l'efficacité. Le futur cadre doit disposer de représentations fonctionnelles sur lesquelles il pourra asseoir sa réflexion et son action. Les références à la pratique de l'activité pourront à titre illustratoire permettre d'encren ces notions théoriques dans une réalité en établissant un lien tangible entre des notions parfois abstraites et l'expérience vécue du plongeur.

Amener une méthodologie

Sur la base des éléments de pédagogie développés, le

formateur doit pouvoir proposer à son élève une méthodologie de travail. Pour sortir d'une pédagogie de type "recettes", il me semble indispensable de fournir au futur cadre un outil de travail qui puisse réellement lui permettre de bâtir ses propres réponses aux questions d'enseignement auxquelles il sera confronté. Pour cela, il doit disposer d'un ensemble de points de repères qui le guideront dans son cheminement de façon à élaborer des réponses complètes et pertinentes.

S'assurer de la connaissance des contenus de formation

Une bonne connaissance des contenus de formation est indispensable au futur cadre car si le formateur met à sa disposition un outil de travail et de réflexion, sa mise en œuvre ne sera effective que s'il a matière à développer. Ces contenus vont représenter son "fonds de commerce". Ils seront la source de la définition des objectifs de formation. Cette maîtrise doit être le reflet d'une bonne connaissance et d'une bonne pratique de l'activité, de façon à toujours permettre la mise en relation des éléments enseignés avec les prérogatives et les compétences du niveau préparé. Elle passe par un travail d'analyse des contenus qui consistera à identifier les éléments utiles, définir sous quelle forme et à quel moment dans la formation ils le sont. (Ex : inventaire des éléments de physique utiles en plongée, les structurer en fonction du niveau et définir leur forme pour chacun des niveaux).

Mettre en situation

Phase particulièrement importante, elle va permettre l'appropriation de la méthodologie de travail enseignée. Par l'expérimentation, le futur cadre va mettre en application les différents éléments théoriques et méthodologiques abordés dans son cursus de formation. Il est alors dans une phase active qui doit aboutir à la production d'un "produit fini" exploitable. (Si le formateur doit apprendre à son élève à

faire un cours sur les barotraumatismes au niveau 2, alors au final son élève devra effectivement être capable de faire ce cours). Au regard de mon expérience en matière de formation de cadre, je pense qu'il est préférable d'agir en deux temps. Le premier consiste en une mise en situation avec le ou les formateurs en passant par un travail d'accompagnement nécessaire. Le futur cadre pourra ainsi faire ses premières armes sans risque et de manière progressive. Pour le formateur, ce sera l'occasion d'opérer les réajustements utiles. Puis dans un deuxième temps, le futur moniteur devra être confronté à de vrais élèves. Le moniteur 2^{ème} degré devra toujours s'assurer en amont, de la pertinence de la prestation de son élève. D'une part, il n'y a aucun intérêt à laisser un individu en formation aller la "tête droit dans le mur", et d'autre part, nous avons le devoir d'assurer aux élèves plongeurs une formation de qualité. Ils ne peuvent en aucun cas servir de cobayes sauvages, nous devons toujours garder à l'esprit le caractère "humain" de la matière sur laquelle nous travaillons et il serait inadmissible que des élèves plongeurs fassent les frais d'un sacrifice sur "l'autel de la formation de cadre". Dans tous les cas, toute prestation d'un futur moniteur doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part du formateur. Les mises en situation sauvages n'ont rien à voir avec une démarche de formation cohérente. Elles cautionnent la plupart du temps une utilisation abusive d'individus jetés dans la cage aux fauves sans aucune formation. Les effets sont souvent désastreux que ce soit pour le moniteur ou pour ses élèves.

La qualité et l'efficacité de l'intervention du M^r2 demeure déterminante et si personne ne doute qu'il doit être à la fois un bon praticien et un bon théoricien, il n'en demeure pas moins qu'au regard de ses impératifs de formateur, il doit aussi et surtout être un spécialiste et un technicien de la pédagogie appliquée à la plongée. ■



STAGE NATIONAL TIV

C'est au centre UCPA de Niolon (13), les 2 et 3 avril derniers, qu'a eu lieu le stage national de formateurs de Tiv. Outre le contenu de formation habituel, l'accent a été mis sur la révision des robinetteries des bouteilles et sur la décision récente de la CTN qui a accordé, à titre transitoire, la possibilité aux Tiv titulaires de la qualification de nitrox confirmé, d'effectuer les visites des bouteilles nitrox. Le groupe de travail "Tiv nitrox" devant rendre son rapport à la CTN avant l'été, une formation spécifique des Tiv désirant inspecter les bouteilles nitrox devrait être proposée dans le courant de l'année 2006.

Les 28 participants très motivés et les 5 formateurs ont débattu de ces sujets d'actualité apportant chacun leur expérience, débats au demeurant très intéressants et constructifs. Les nouveaux formateurs de la session 2005 sont : Christophe Baudon, Bruno Bergami, Patrice Cadiou, Franck Demercastel, Thierry Doll, Stéphane Eliot, Jean-Michel Faucher, Rolland Follador, Antonio Garcia, Christian Giovannoni, Jean-Louis Guérin, Éric Haller, Bruno Hontebeyrie, Philippe Lanchantin, Jean-Jacques Lannes, Serge Larribe, Pierre Lebel, Alain Lopez, René Mabire, Xavier Moreau, Gérald Naigeon, Yves Peyrot, Régis Piette, Joël Pluquet, Régis Pronnier, René Ravel, Alain Rouault, Jacques Tixier.

Jean-Pierre Montagnon, instructeur national en charge de la formation des Tiv





Quelques précisions concernant la pratique de la plongée pour diabétiques insulino-dépendants



Par Jean-Louis Blanchard, président de la commission technique nationale, et le Dr Bruno Grandjean, président de la commission médicale et de prévention nationale



Faisant suite au dossier paru dans Subaqua n° 198 de janvier 2005, et à la consultation des techniciens, le texte qui suit a été approuvé par le comité directeur national et il met un point final à ce dossier, en attente des retours d'expérience.

- La plongée pour diabétiques insulino-dépendants ne peut être organisée que dans des conditions spécifiques. Elle échappe par conséquent au sport de masse.

- À défaut de respect des conditions spécifiques techniques et médicales, l'encadrant et/ou le directeur de plongée peuvent refuser de faire plonger les plongeurs diabétiques insulino-dépendants.

- Une information sera diffusée par la FFESSM, notamment sur le site internet. Il est conseillé aux encadrants et aux DP de consulter cette information.

- Aucune autonomie pour les plongeurs insulino-dépendants, et ce quel que soit leur niveau de plongeur.

78 - Outre le moniteur *ad hoc* (niveau E2 minimum en milieu naturel, E1 minimum en milieu artificiel) et les autres plongeurs, la palanquée ne

peut comprendre plus d'un plongeur diabétique insulino-dépendant, et cela quel que soit son niveau.

- Inutilité du signe "hypoglycémie", car risque de confusion avec d'autres manifestations de problèmes ou d'incidents en immersion. La surveillance attentive par le moniteur doit suffire, et le signe "ça ne va pas" aussi.

- Interdiction de plongée si transport sur bateau peu stable (pneumatique, ou houle...) qui empêcherait une bonne analyse préalable du taux de glycémie par le plongeur.

- Interdiction de plonger si, en cas d'émersion rapide, le retour vers le bateau est difficile : courant, vagues, turbidité de l'eau, brume, nuit, etc.

- Obligatoirement plongée au plus à 20 mètres, dans la courbe de sécurité, d'une durée n'excédant pas 30 minutes. ■

QUESTIONS & RÉPONSES

Recyclage moniteurs ?

Bonjour. Notre passion commune pour la plongée est avant tout une activité évolutive et ce, sur divers plans (matériel, technique, juridique, pédagogique, etc.). Tout moniteur soucieux d'entretenir ses compétences de formateur a l'obligation d'assurer son propre recyclage. En dehors des outils classiques fort appréciables à sa disposition (ouvrages, magazines, sites officiels ou non, colloques etc.), un moniteur déjà breveté, a-t-il la possibilité de suivre un stage de formateur de cadres en tant que simple "spectateur". Ex : un moniteur 2° a-t-il la possibilité de suivre à nouveau un stage initial ou final de cadres du 2°, histoire de se "ressourcer" et de bénéficier des interventions intéressantes des instructeurs et intervenants extérieurs. En effet, suivant notre localisation géographique, il faut parfois effectuer de nombreux kilomètres pour rencontrer d'autres cadres. Personnellement, je pense qu'il est dans l'intérêt de tout moniteur d'aller à la rencontre d'autres cadres et d'éviter de se cantonner ou de se "scléroser" à sa propre structure, aussi bonne que celle-ci puisse être. Si la réponse est positive, le coût financier doit-il être le même que pour un véritable stagiaire ?

Mathieu, Mf2

Bonjour Mathieu,

Ton souci de recyclage et d'actualisation des connaissances t'honore, et m'interpelle. Je ne vois pas d'impossibilité à ce que tu puisses, sur ta demande, suivre des stages alors que tu es déjà certifié, la seule contrainte étant la priorité que l'on doit donner aux "vrais" candidats s'il s'avérait que le nombre de places prévues est dépassé. En revanche, le coût financier serait sans doute le même puisque les frais engagés (hébergement, repas, infrastructures plongée...) sont identiques pour chaque participant. À moins que des politiques régionales ou nationales privilégient ce "recyclage" et acceptent de dégager des lignes budgétaires pour encourager les moniteurs à se ressourcer...

J.-L. Blanchard

Date d'effet des décisions de la CTN ?

Je lis avec attention les CTN Info. Les textes sont-ils applicables quand ils sont édités dans CTN Info (avec ou sans date de mise en application définie), ou bien, comme stipulé en en-tête de CTN Info, seuls les textes figurant dans la version 2005 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable font-ils référence ?

Marc Raulin, Mf1

Votre question est pertinente car elle fait référence au droit en matière de mise en application des décisions. Tout d'abord, c'est bien le *Manuel du moniteur* qui est la "Bible", et c'est à lui qu'on doit se référer. Hélas, l'actualité fait qu'il y a de temps en temps un délai entre la décision de CTN et la correction du *Manuel*. S'il s'agit de la version téléchargeable sur le site de la CTN il y a en général une bonne corrélation entre les décisions de CTN et la correction du *Manuel*. En revanche, la version papier du *Manuel* est, bien évidemment, en retard. Pour mémoire, la dernière version du *Manuel* est la version 2005. D'autre part, quelle que soit la décision de la CTN, c'est le Comité directeur national qui rend cette décision exécutoire, et qui éventuellement précise les dates d'effet.

J.-L. Blanchard